

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 4 décembre 2018

N° 2018-116 B

Référence écriture délib :  
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-huit, le 4 décembre, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Grézian, sous la Présidence de M. CARRERE

**Présents votants (8)** : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, ISOART Jean-Michel, LACAZE Noël.

**Absents excusés** : MOUNIQ Jean ROTGE Gilbert

**Présent non votant** : PETIT Maurice

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président informe les membres du bureau communautaire de la nécessité d'augmenter la subvention GEMAPI. Il convient donc de réaliser une décision modificative.

**SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Chapitre	Article	Désignation	Total budget	+/-	Nouveau total
67	67441	Subvention budgets annex	69 398 €	+67 000 €	136 398 €
014	739223	Budget communautaire	311 691 €	-67 000 €	244 691 €

Monsieur le Président invite les membres du bureau à en débattre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le bureau communautaire :

- Approuve la proposition de modification des inscriptions budgétaires telle que présentée par Monsieur le Président ;
- Mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président  
Philippe CARRERE

  
COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON  
Château de Ségure  
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 8
Votes pour : 8
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 26 novembre 2018

**OBJET** : Budget principal –  
Décision Modificative n° 3